

# LE SPORT DANS LES QUARTIERS POPULAIRES : QUELS ENJEUX POUR LA POLITIQUE DE LA VILLE ?

Synthèse de la visioconférence

8 juillet 2022



## CONTRIBUTION DU RESEAU NATIONAL DES CPRV CLUB SPORT ET QUARTIERS POPULAIRES





## Sommaire

Introduction	3
Enseignements de la recherche s'agissant du sport en quartiers populaires	5
La place du sport dans la politique de la ville	9
L'apport des centres de ressources de la politique de la ville	15
Conclusion	18

## Introduction

*Ingrid DEQUIN*

*Responsable du pôle prévention des discriminations, IREV*

Cette conférence est proposée par le Réseau des centres de ressources de la politique de la Ville. Labo Cités, Trajectoire Ressources, RésO Villes et l'IREV se sont associés pour organiser un groupe de travail dédié aux questions sportives en lien avec les territoires de la politique de la ville, dans le but de porter des réflexions à l'échelle nationale. Ce travail s'inscrit à la fois dans un contexte sanitaire qui a bouleversé notre rapport au mouvement, à l'activité physique et aux espaces mais également dans un contexte d'évaluation des contrats de ville. La perspective des jeux Olympiques et paralympiques à Paris en 2024, constitue également une opportunité d'engager ces réflexions.

Le lien entre territoires et inégalités s'exprime également lorsque nous parlons de pratiques physiques, nous avons besoin de faire converger nos regards, nos expertises et nos expériences au service d'une approche plus égalitaire.

Nous souhaitons :

- Évaluer la manière dont nous avons pris en compte le sport dans les quartiers ces dernières années, notamment réaliser un état des lieux de la question de l'égal accès au sport et de l'égale distribution des dispositifs ;
- Clarifier les rôles des pouvoirs publics, du tissu social et des mouvements sportifs ;
- Identifier les enjeux de demain et les évolutions attendues et souhaitables en matière d'action publique.

# Les enseignements de la recherche s'agissant du sport dans les quartiers populaires

Gilles VIEILLE MARCHISET

Professeur des Universités à l'Université de Strasbourg, directeur du laboratoire Sports et Sciences sociales

Ce champ de recherche est actif depuis 25 ans et les travaux sont foisonnants, aussi bien en France qu'à l'étranger.

Les chercheurs se sont demandés, dans une approche socio-historique voire socio-politique, comment le sport était apparu dans le champ social, en particulier pour faire face aux inégalités sociales ? Ils se sont ensuite interrogés sur les conditions de réussite dans une perspective d'intervention sociale : en effet, le sport n'a pas un effet magique qui lui permettrait de lui-même de répondre à la question sociale. Il faut aller au-delà de la pratique sportive pour que celle-ci ait de réelles conséquences sur les quartiers.


De nouvelles problématiques se présentent aujourd'hui (l'insertion professionnelle, la radicalisation, la santé, etc.), et amènent les chercheurs à travailler sur les conséquences des pratiques sportives sur les populations. Ce sujet est complexe, car il est difficile d'isoler le sport par rapport à d'autres facteurs.

## 1. Les leçons de l'histoire

La vocation sociale du sport est avant tout une croyance. Elle prend la forme d'une prophétie "autoréalisatrice". Si l'Etat a fortement contribué en France, à la naissance du sport à vocation sociale et au développement du sport dans les quartiers populaires, cette dynamique a été possible, dans les années 1980 grâce à l'action étatique relayée par des habitants et sportifs issus des quartiers. Cette combinaison du « haut » et du « bas » a été fondamentale dans le déploiement de la politique publique.

***L'Etat a tout d'abord souhaité agir à travers la mise en place des équipements de proximité, mais les évaluations montrent que sans animation et sans travail sur les usages et les usagers, ces équipements sont peu utiles.***

L'Etat est intervenu auprès des clubs, notamment par des subventions publiques, mais tous les clubs ne sont pas en mesure de faire face à la question sociale.



En outre, il est nécessaire d'agir localement. Ce n'est pas parce qu'une décision politique est prise qu'elle a des conséquences sur un quartier. Ce dernier n'est pas toujours le territoire d'action adéquat, il faut parfois intervenir au niveau de l'îlot pour travailler de manière plus efficace.

Enfin, l'action s'avère parfois excluante. **Les actions liées au sport dans la politique de la ville ont souvent concerné en priorité les plus favorisés, et se sont faites au détriment des femmes. Ainsi, la question de la reproduction des stéréotypes de genre se pose dans les dispositifs socio-sportifs.**

## 2. Les conditions de réussite

Le sport compétitif est exclusif en soi, car il sélectionne. Pour que le sport soit une réussite dans les quartiers, l'approche doit plutôt être ludique, et proposer des modalités non excluantes, en mettant à distance l'idéologie du sport de compétition. La compétition peut avoir son intérêt et permettre à certains habitants de réussir, mais ils restent des cas individuels et minoritaires.

De plus, il ne faut pas agir uniquement sur le sport, mais également sur le sportif, autrement dit la personne, ce qui suppose de prendre en compte l'entourage et les différents moments de la vie des habitants. **L'action ne doit pas être uniquement sportive, mais plutôt socio-sportive.**

En outre, cette action ne doit pas s'appuyer exclusivement sur des acteurs issus du monde sportif. Il est impossible d'agir dans les quartiers populaires en ne connaissant que le sport, à moins d'avoir bénéficié d'une formation particulière ou de former des alliances avec d'autres acteurs comme des travailleurs sociaux.

**En ce sens, la logique des réseaux est importante. Il s'agit de créer des alliances socio-éducatives car seul, les impacts sont limités.** Souvent, les éducateurs socio-sportifs sont isolés et peu reconnus à la fois financièrement et symboliquement. Cette reconnaissance est importante pour que l'action soit un succès.

A mon sens, ces différents points mis en exergue par les chercheurs, ne sont pas suffisamment exploités dans les appels à projets, les contrats de ville, etc. Ils pourraient servir de base à des critères précis, voire à un cahier des charges strict, qui seraient utilisés pour justifier des financements.

### 3. Les préoccupations actuelles

Il est nécessaire de travailler sur l'ensemble de la population, et pas uniquement à destination des jeunes. Par exemple, la recherche sur le sport ne s'intéresse que depuis peu de temps à la petite enfance. Pourtant, il est nécessaire d'agir par le sport à tous les âges de la vie, ce qui n'est pas toujours facile, car dans les quartiers populaires, la pratique du sport reste associée aux jeunes.

**La question de la santé est également essentielle dans cette période post-Covid-19, notamment au regard des inégalités sociales, la pandémie ayant beaucoup plus touché les populations socialement désavantagées en raison de leur sédentarité et de leur inactivité physique. Il devient pressant d'étudier le sujet, en mettant en avant la prévention de la santé en général et la pratique physique aux différents âges de la vie, notamment chez les publics féminins.**

La question de l'insertion professionnelle est également brûlante. De nouveaux modèles sont en cours d'expérimentation, notamment au sein de l'Agence pour l'Éducation par le Sport. Des parcours d'insertion professionnelle par le sport méritent d'être étudiés et financés : il s'agit pour ces personnes de passer du club sportif à l'emploi durable au travers de démarches qu'il serait intéressant à analyser.

Enfin, des travaux sont menés sur la radicalisation. Toutefois, il est difficile de relier les « carrières » des djihadistes à des carrières sportives. Elles restent plutôt associées à des parcours délinquants. Dans les clubs sportifs, la radicalisation n'existe qu'à la marge. Les jeunes en voie de radicalisation peuvent passer par ces clubs, mais les études scientifiques ne montrent pas de réel lien entre sport et radicalisation.

### 4. Agir, toujours agir

**La problématique des équipements sportifs est très importante aujourd'hui. Beaucoup sont désuets, et tous les programmes de rénovation urbaine devraient prévoir ces financements pour la construction et la rénovation de tels équipements, car le déficit en la matière dans les QPV est réel comparativement au reste des territoires.**

La place des femmes constitue également un chantier essentiel, parce que les mères et les aînées constituent des relais éducatifs fondamentaux, en particulier s'agissant de la question du sport-santé. Ainsi, cibler les femmes et les mères permettrait de faire passer certains messages relatifs à l'activité physique.

Il apparaît nécessaire de proposer un éventail d'activités sportives plus large au-delà du football et des sports de combat, des sports et des pratiques corporelles plus innovants (par exemple, liées aux arts) afin de rendre la pratique sportive plus variée et d'y intégrer l'expression personnelle des individus.

Par ailleurs, il est impossible d'agir sans l'école. Je propose par conséquent d'intégrer véritablement le sport dans les cités éducatives.

En outre, la création d'alliances socio-éducatives locales s'impose, afin d'agir non seulement au niveau des quartiers, mais également des îlots, en travaillant des projets destinés à différentes catégories de population et pas uniquement les jeunes hommes.

Enfin, l'emploi est structurant pour un parcours de vie réussi. Il faut alors faire en sorte que des jeunes éloignés de l'emploi y reviennent grâce au sport.

**L'alliance de la recherche et de l'action, des acteurs académiques et des acteurs opérationnels, permettra une réelle évaluation des initiatives engagées, car le sujet est complexe et le sport, à lui seul, n'a que peu d'impacts sur la question sociale.**

## La place du sport dans la politique de la ville

*Frédéric FRENARD*

*Chargé de mission développement économique urbain, RésO Villes*

*Quelle est, pour l'ANCT (l'Agence Nationale de la Cohésion et des Territoires) la place du sport dans la politique de la ville aujourd'hui ?*

*Hélène CHAPET*

*Directrice du programme Lien social et image des quartiers, ANCT*

Nous avons choisi d'intervenir à deux voix, avec le Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques car cela est représentatif des politiques publiques conduites par nos ministères respectifs. La politique de la ville n'est pas une politique sectorielle, mais intervient en complément du droit commun afin de lutter contre les inégalités sociales et territoriales.

Les services de l'Etat se mobilisent difficilement sans impulsion politique. Or, au cours du dernier quinquennat, les deux comités interministériels à la ville qui se sont tenus les 29 janvier 2021 et 2022 ont acté le plan de rattrapage destiné aux quartiers de la politique de la ville, piloté par l'Agence nationale du sport, qui bénéficie d'un budget de 30 millions d'euros. De plus, Karl Olive, maire de Poissy a remis son rapport « Faire nation par le sport » en février 2022 à la ministre des sports Roxana Maracineanu, à la ministre déléguée à la ville Nadia Hai et à l'ANCT. Ces deux événements contribuent à la reconnaissance des enjeux qui nous occupent aujourd'hui.

De plus, la politique de la ville dispose d'outils pour développer le sport dans les quartiers prioritaires :

- Les contrats de ville, qui constituent le cadre d'intervention des pouvoirs publics, signés en 2015 et prorogés jusqu'en 2023. L'ANCT réfléchit aux futurs contrats de ville, opérationnels à compter de 2024, et la question des coopérations est au cœur des discussions. En outre, certains des 435 contrats de ville existants intègrent déjà un volet sur l'action sportive à vocation d'inclusion sociale et territoriale, afin de faire du sport un axe structurant ;
- La circulaire du 25 mars 2019 relative à l'intégration du sport dans les contrats de ville<sup>1</sup> a permis de valoriser deux types d'acteurs. Les associations socio-sportives qui ne sont ni affiliées à des associations sportives agréées par l'Etat

---

<sup>1</sup> [http://biblio.reseau-reci.org/index.php?lvl=notice\\_display&id=34196](http://biblio.reseau-reci.org/index.php?lvl=notice_display&id=34196)



ni délégataires de ce dernier, et les clubs ou fédérations agréés ou délégataires de l'Etat qui développent une action socio-sportive.

Cette circulaire met en exergue l'activité sportive révélatrice de talents mobilisable pour l'émancipation et l'accès à la formation et à l'emploi, l'activité sportive porteuse de valeurs et l'activité sportive structurante pour un projet de territoire.

La mise en œuvre de cet outil a conduit à une augmentation significative (de 12,7 millions d'euros en 2017 à 40,5 millions d'euros en 2021) des crédits de la politique de la ville mobilisés pour le développement des actions sportives à vocation d'inclusion sociale et territoriale. Ce développement s'inscrit en outre dans la dynamique des *Quartiers d'été* impulsée en 2020 pour répondre aux confinements liés à la crise sanitaire ;

- Le droit commun lui, se matérialise notamment dans les Projets Sportifs Locaux (PSL) qui constituent le principal outil de pilotage du sport sur un territoire. Afin de décliner de manière opérationnelle la complémentarité entre la politique de la ville et le droit commun, le CGET (devenue l'ANCT) avait publié en février 2019 le livret « Le sport au service de la cohésion », qui constitue un recueil de démarches, de méthodes et d'outils destinés aux acteurs locaux.

Par ailleurs, l'ANCT pilote ou soutient des initiatives innovantes, comme le développement du design actif<sup>2</sup> sur les territoires (afin de faire de l'espace public un terrain de pratiques sportives accessibles, en particulier pour les femmes), des projets socio-sportifs (comme les dojos solidaires portés par la Fédération française du judo) ou des études d'impact visant à identifier les conséquences du sport à finalité sociale sur les quartiers populaires.

**L'enjeu du sport dans les quartiers doit continuer à être porté haut et fort par l'Etat, les collectivités territoriales, les mouvements sportifs et le monde économique, afin de continuer à réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive et à renforcer le rôle social et éducatif du sport.**

*Stéphanie HOCDE-LABAU, de quelle manière l'intervention du Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques s'articule-t-elle avec celle de l'ANCT, de manière à développer la pratique du sport dans les quartiers ?*

---

<sup>2</sup> [https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-12/Guide\\_design\\_Actif-RVB\\_HD\\_version%20web.pdf](https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-12/Guide_design_Actif-RVB_HD_version%20web.pdf)

*Stéphanie HOCDE-LABAU*

*Adjointe à la cheffe du bureau de l'élaboration des politiques publiques du sport,  
Ministère des Sports et des jeux Olympiques et paralympiques*

Le bureau de l'élaboration des politiques publiques du sport accompagne tous les acteurs dans le développement de politiques sectorielles, et notamment celles destinées aux publics éloignés de la pratique sportive. En particulier, la pratique féminine du sport reste, en dépit de nombreuses interventions depuis plusieurs années, en retrait de la pratique masculine, et l'est d'autant plus dans les quartiers en politique de la ville. D'une manière générale, les problèmes rencontrés dans la population générale sont accentués dans ces derniers.

Le ministère des Sports et son opérateur, l'Agence Nationale du Sport, apportent des réponses aux problèmes constatés, au travers :

- De l'équipement, et notamment le plan 5000 terrains<sup>3</sup> annoncé en 2021 qui s'inscrit dans la continuité des actions engagées jusqu'à présent. 96 millions d'euros seront attribués en 2022 (dont 88 millions d'euros aux régions et aux départements) et destinés en priorité aux territoires carencés que sont les QPV et les Zones de Revitalisation Rurale ;
- Du soutien à l'encadrement, avec le déploiement d'un plan sur l'emploi et du dispositif SESAME, qui a bénéficié à 3 000 jeunes en 2021 et s'articule avec le contrat d'engagement jeune (qui permet à des jeunes éloignés de l'insertion et de la scolarisation d'être indemnisés) ;
- D'une offre en direction des usagers. Par exemple, le dispositif Pass'Sport<sup>4</sup> a été mis en place pour les 6-18 ans bénéficiant de l'ARS, les 6-20 ans percevant l'allocation « enfant handicapé » et les 16-30 ans bénéficiant de l'allocation « adulte handicapé ». En 2021, il a concerné 1,035 millions de jeunes et 52 000 structures. 13 % des jeunes ayant recours à ce dispositif vivent en QPV (sachant que 7 % de la population française vit en quartier prioritaire de la ville).


En outre, 436 maisons sport santé sont installées sur les territoires, dont plus de 300 dans des zones carencées (incluant 91 dans des QPV). Elles constituent un moyen pour les personnes empêchées pour des raisons de santé, d'accéder à une pratique sportive classique, de revenir vers le sport.

Enfin, 20 cités éducatives intègrent le pilotage du groupe national sur la thématique du sport, dont l'objectif est d'identifier des moyens de rapprocher l'école, la pratique

---

<sup>3</sup> [http://cosoter-ressources.info/index.php?vl=notice\\_display&id=82123](http://cosoter-ressources.info/index.php?vl=notice_display&id=82123)

<sup>4</sup> <https://pass.sports.gouv.fr/>



sportive sur le territoire et les associations, afin que les jeunes puissent pratiquer le sport dans le cadre scolaire, mais également en dehors.

Dans le cadre du Pass'Sport, nous travaillons avec Aides-territoires<sup>5</sup> pour cartographier les aides directes pouvant bénéficier aux jeunes, afin de lever les freins financiers à la pratique sportive, même si ceux-ci ne sont pas toujours les plus déterminants.

En somme, nous nous inscrivons aujourd'hui avant tout dans une politique d'offre, et non dans une culture de la réponse à la demande des publics ou des groupes d'utilisateurs. Il n'est donc pas certain que l'offre réponde véritablement aux besoins des usagers sur les territoires. **Par conséquent, le Ministère des Sports et des jeux olympiques et paralympiques souhaite évoluer afin de mieux prendre en charge les usagers et de proposer des politiques sectorielles par public, de manière à ne pas être le ministère des Fédérations sportives, mais bien le ministère des pratiquants et des sportifs.**

---

<sup>5</sup> [https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/?targeted\\_audiences=&perimeter=&text=sport&action=search](https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/?targeted_audiences=&perimeter=&text=sport&action=search)

## Echanges

*Frédéric FRENARD, Chargé de mission développement économique urbain, RésO Villes*

Adil EL OUADEHE, comment les sujets qui ont été soulevés jusqu'à présent font-ils échos aux travaux engagés par l'UFOLEP (L'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique dans les QPV)

*Adil EL OUADEHE, Directeur technique national adjoint, UFOLEP*

Les points évoqués font nécessairement sens, car la démarche de structuration du socio-sport engagée par notre fédération a été accompagnée par l'ANCT et le ministère des Sports. En effet, le socio-sport relevait à l'origine de l'incantation, et il devait être structuré, ce que nous avons fait autour de trois axes :

1. la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive ;
2. l'éducation par le sport ;
3. l'insertion sociale et professionnelle dans et par le sport.

Pour chacun de ces axes, nous avons déterminé des moyens humains types, des volumes moyens de personnes à toucher pour qu'un projet soit considéré comme une réussite (sachant qu'ils seront différents selon la nature du projet) et les compétences attendues en fonction des projets engagés. Nous avons également développé une pédagogie spécifique. En effet, il ne suffit pas d'animer du futsal dans un quartier pour que cette démarche soit éducative.

**En outre, le club sportif ne peut pas constituer dans les quartiers le seul espace d'éducation et de socialisation, car cela n'est déjà pas le cas en dehors des quartiers.**

Les espaces pertinents pour une pratique sportive éducative de qualité sont nombreux.

Finalement, nous avons revu les statuts de notre fédération afin de pouvoir accueillir d'autres types de structures (des centres sociaux, des maisons de quartier, etc.).

## *La parole est aux participants*

### La cohérence des approches pédagogiques

*Pour développer le sport, ne faudrait-il pas nommer des professeurs d'EPS en maternelle et primaire, afin d'engager la pratique sportive chez les plus jeunes ?*

*Adil EL OUADEHE, Directeur technique national adjoint, UFOLEP*

Il me semble plutôt qu'il est nécessaire de développer la culture de la pédagogie, ce que nous avons tâché de faire, par exemple, en créant des référentiels métiers pour les éducateurs socio-sportifs, qui sont complémentaires aux enseignants d'EPS.

### L'innovation au sein des clubs sportifs

*Des clubs sportifs qui s'inscrivent dans une logique de compétition souhaitent développer le socio-sport. Doivent-ils ouvrir une antenne distincte ?*


*Stéphanie HOCDE-LABAU, Adjointe à la cheffe du bureau de l'élaboration des politiques publiques du sport, ministère des Sports*

La priorité est toujours de prendre en compte les publics. Ainsi, l'éducateur qui intervient auprès d'une population doit avoir la sensibilité et la formation adaptées. Une structure qui souhaite s'engager dans le socio-sport doit donc porter un véritable projet et accepter un certain nombre de transformations qui ne vont pas toujours de soi.

*Gilles VIEILLE MARCHISET*

*Professeur des Universités à l'Université de Strasbourg, directeur du laboratoire Sports et Sciences sociales*

Une recherche-action a porté sur le sujet de 2009 à 2012, et a donné lieu à un ouvrage, *Clubs sportifs en banlieue*. Différents modèles sont envisageables : les clubs peuvent créer une entité distincte, ou bien changer leur vision du sport.



*Fabien BUFFET, Manager coopération et transformation sociale, PLAY International*  
Play International<sup>6</sup> tâche de proposer de la pédagogie par la pratique sportive. Dans le cadre d'un partenariat avec les Jeux olympiques 2024, nous porterons, notamment en Seine-Saint-Denis, une dynamique « une association, un club, une collectivité ». Ainsi, nous identifierons une association, par exemple d'insertion professionnelle, et quelques compétences psycho-sociales clés pour cette démarche d'insertion, afin de travailler dessus avec un club partenaire, sur la base des modèles pédagogiques que nous avons développés. Nous expérimenterons cette méthode dans les mois à venir.

*Hélène CHAPET, Directrice du programme Lien social et image des quartiers, ANCT*

Concrètement, pour s'engager dans le socio-sport, les clubs peuvent saisir les conseillers sport des DRAJES et les délégués du préfet du territoire, qui accompagnent les associations dans leurs projets.

---

<sup>6</sup> <https://www.play-international.org/>

## *L'apport des centres de ressources de la politique de la ville*

*Frédéric FRENARD, Chargé de mission développement économique urbain, RésO Villes*

En dernier lieu, nous souhaitons vous présenter les réflexions menées par quelques centres de ressources politique de la ville et les ressources produites. Il nous semble que l'outillage et l'essaimage de bonnes pratiques peuvent contribuer dans les réflexions sur les sports dans les quartiers, en partageant avec vous trois expériences.

*Labo Cités, Centre de ressources Auvergne-Rhône-Alpes,*

*Fabien BRESSAN, Adjoint de direction, Labo Cités*

Labo Cités, le centre de ressources en région Auvergne-Rhône-Alpes, travaille depuis 2016 sur la place du sport dans les QPV. Nous avons publié sur le sujet l'un de numéros de notre revue (*Les Cahiers du développement social urbain*<sup>7</sup>), puis organisé un cycle d'échanges de pratiques en 2017 et 2018. Il est apparu que la reconnaissance des actions qui se servent du sport pour favoriser la citoyenneté, la santé, etc. était importante, mais également que le milieu du sport et celui de la politique de la ville communiquent peu entre eux et qu'ils manquent d'outils.

Par conséquent, nous avons lancé [la plateforme internet Sport et cités](#)<sup>8</sup>, qui propose des ressources documentaires (actualités, articles, reportages photographiques sur des clubs et associations qui interviennent dans les quartiers, etc.), mais également un outil d'évaluation des performances sociales du sport.

---

<sup>7</sup><https://www.labo-cites.org/publication/le-sport-nouvelle-recrue-de-la-politique-de-la-ville>  
<https://www.labo-cites.org/article/site-internet/sport-genre-nouveau-dossier-sur-le-site-sport-et-citesorg>

<sup>8</sup> <https://sport-et-cites.org/>

## Sport et cités

Bienvenue sur la plateforme numérique sport et quartiers populaires. Ouvert à toutes et à tous, Sport et cités est le site ressource sur le sport dans les quartiers politique de la ville. Il compile des actualités, analyses, documents et propose un outil d'évaluation d'actions.

### La veille du réseau

En un clic

#### Hausse du plafond quotidien des titres restaurant

Publié le 4 octobre 2022 par

#### Aide spécifique pour les structures consommatrices d'énergie

Publié le 4 octobre 2022 par

**Echos de justice : Les heures travaillées en violation du droit au repos dominical par un cadre en forfait - jours ne sont pas des heures supplémentaires**

### Les ressources

L'actualité mise en relief

[Voir les ressources récentes](#)



Les activités sportives féminines dans les quartiers politique de la ville : des



Les inégalités de genre aussi sur les terrains sportifs

Cet outil est destiné aux collectivités et aux associations, et est encore en cours de test pour le moment, mais doit permettre de mesurer qualitativement les performances sociales des actions engagées. Il aidera également, une fois la phase de test terminée, à dégager de grandes tendances qui viendront alimenter la recherche, grâce à la compilation et l'analyse des données récoltées.

*IREV, Centre de ressources des Hauts-de-France*

*Ingrid DEQUIN, Responsable du pôle prévention des discriminations*

A l'IREV, nous nous sommes intéressés aux pratiques sportives féminines dans les espaces publics des quartiers. Ce travail s'inscrit dans le cadre de l'expérimentation des budgets sensibles au genre. Nous nous sommes en particulier interrogés sur ce que nous devons entendre par « approche égalitaire », et la manière dont une telle approche pouvait être traduite auprès des porteurs de projets et des services qui les instruisent.

Nous avons accompagné ces acteurs en 2020 et 2021, et avons souhaité aller plus loin, en incitant les professionnels à intégrer cet enjeu de manière plus transversale. Ces derniers font un certain nombre de constats partagés : la disparition des femmes des espaces publics (et notamment des espaces de pratique en accès libre dans les quartiers ou aux abords), des difficultés à les mobiliser sur les projets à caractère sportif, une moindre pratique des femmes en club, etc.

En tant que centre de ressources, nous nous sommes positionnés de manière à appuyer et renforcer les réflexions et les démarches, en nous intéressant plus



particulièrement aux espaces de pratique physique situés en extérieur et en accès libre, afin de comprendre l'impact des choix réalisés en matière d'aménagement sur l'investissement des filles et des femmes dans l'activité sportive, et d'identifier des stratégies d'inclusion et des leviers. Notre interrogation première était la suivante : **En quoi et comment l'aménagement urbain à caractère sportif peut-il ou doit-il être mis en œuvre sous l'angle d'une approche égalitaire ?**

Dans ce cadre, nous avons travaillé sur plusieurs axes :

- La question de la sensibilisation et l'identification des conséquences des stéréotypes genrés sur l'activité physique féminine ;
- La prospection et la recherche d'acteurs et d'expériences cibles, qui montrent comment des équipements peuvent être pensés et aménagés pour mieux inclure la pratique féminine ;
- La mise à disposition du travail réalisé, sous la forme d'un [webdocumentaire](#)<sup>9</sup> qui reprend un replay des conférences organisées, un certain nombre de contenus (par exemple, sur le rapport entre genre et équipements sportifs ou les leviers en matière d'aménagement) ainsi que des retours d'expériences.



Notre objectif est de permettre à des professionnels qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble de se constituer une culture commune et d'avoir accès à des leviers d'action.

---

<sup>9</sup><https://irev.fr/thematiques/discriminations-egalite-laicite/legalite-femmes-hommes-dans-les-equipements-sportifs-de>

*Benjamin COIGNET*

*Directeur Adjoint, Trajectoire Ressources*

Trajectoire Ressources a joué un rôle de coordinateur du plan VRL initié en 2014, et a proposé à cette occasion d'engager une réflexion sur la question de l'application du principe de laïcité dans l'espace sportif. Un groupe régional (intégrant des éducateurs, des acteurs sportifs, des formateurs VRL, etc.) s'est alors constitué pour travailler sur le sujet, et cette démarche a abouti à une publication en 2019.



Celle-ci pose des principes de base au regard des tensions qui peuvent exister entre la réglementation sportive et le droit général, et interroge la notion de « communauté sportive » (sachant qu'à l'époque, elle était suspectée d'être un espace de communautarisme). Nous nous sommes en particulier demandé en quoi une telle communauté façonnait le rapport au corps et imposait certains types de relations entre les individus.

[Cette publication](https://ressources-ville.org/wp-content/uploads/2019/12/Publi-sport-et-laicite-VF.pdf)<sup>10</sup> reprend également des études de cas incarnés dans les territoires, avec notamment quelques exemples de demandes de non-mixité dans les équipements sportifs municipaux.

<sup>10</sup> <https://ressources-ville.org/wp-content/uploads/2019/12/Publi-sport-et-laicite-VF.pdf>

## Conclusion

*Ingrid DEQUIN*

*Responsable du pôle prévention des discriminations, IREV*

La forte participation montre qu'il y a nécessité à continuer le travail, et telle est bien l'ambition de notre réseau.

Nous avons interrogé la place du sport dans les quartiers prioritaires, mais également dans les territoires en général, comparativement à celle qu'elle prend dans les quartiers populaires. Il est apparu que le sport constitue un objet d'intervention sociale et qu'il semble impératif de croiser davantage les pratiques et d'accentuer la formation et la sensibilisation, de manière à créer une culture commune sur les territoires. Ceci constitue une préconisation pour les futurs contrats de ville.

Cela suppose de nous demander si les contrats de ville en cours d'évaluation ont réussi à faire levier sur la mobilisation des acteurs du monde sportif, mais également sur ceux qui interviennent au quotidien dans les quartiers prioritaires. Les futurs investissements publics seront conséquents (notamment autour des cités éducatives et des projets de renouvellement urbain), ils doivent servir de leviers pour penser les quartiers de demain. Dans cette perspective, le travail de réseaux, l'identification d'un écosystème favorable permettront de tisser des coopérations locales, dans un contexte où le sport est devenu un enjeu de santé global. Le travail mené et présenté par quelques centres de ressources démontre qu'il est possible de se mobiliser, d'agir, de créer du lien et de la ressource pour avancer collectivement.

**Contribution réalisée par :**

*Frédéric FRENARD, Chargé de mission développement économique urbain, RésO Villes*

*Ingrid DEQUIN, Responsable du pôle prévention des discriminations, IREV*

*Benjamin COIGNET, Directeur Adjoint, Trajectoire Ressources*

*Fabien BRESSAN, Adjoint de direction, Labo Cités*



RÉSEAU NATIONAL DES  
CENTRES DE RESSOURCES  
POLITIQUE DE LA VILLE

RÉSEAU NATIONAL DES CENTRES DE RESSOURCES  
POLITIQUE DE LA VILLE

15 rue Cautulienne  
93200 Saint-Denis  
[www.reseau-crpv.fr](http://www.reseau-crpv.fr)